

Documentation juridique

Aspects Financiers:



Sécurité des Transactions:

Assurer la sécurité des transactions financières effectuées sur l'application, en mettant en place des protocoles de sécurité robustes pour les paiements en ligne.

Intégration des Systèmes Financiers :

Intégrer les systèmes de gestion financière d'Air France avec l'application peut être complexe et exige une coordination précise pour assurer la précision des données.

Suivi et Rapports Financiers:

Mettre en place des mécanismes de suivi pour générer des rapports financiers précis à partir des activités de l'application.

Aspects Juridiques:



Conformité Réglementaire:

S'assurer que l'application respecte les réglementations juridiques et de conformité en matière de protection des données, de sécurité en ligne, de conditions d'utilisation, etc.

Gestion des Contrats en Ligne:

Si l'application traite des contrats en ligne, il faut veiller à ce qu'ils soient légalement contraignants et conformes aux lois applicables.

Propriété Intellectuelle :

Garantir le respect des droits d'auteur, des marques déposées et d'autres aspects de la propriété intellectuelle pour tout le contenu publié sur l'application.

Contrat de Prestation de Services

Entre Air France (le Client) et AIR'TECH (le Prestataire)

Objet du Contrat:

Le Prestataire Air'Tech s'engage à fournir des services de :

- Développement de l'application Air France
- Gestion des réservations et des vols
- Solutions de suivi des bagages
- Sécurité informatique
- Conseil en technologie à Air France

Durée du Contrat:

Durée moyenne des contrats avec Air France: 5 ans

Responsabilités du Prestataire Air'Tech:

Air'Tech s'engage à fournir les services convenus à Air France en respectant les normes de qualité, les délais et les exigences spécifiques mentionnées dans les annexes du contrat.

Responsabilités du Client:

Air France s'engage à collaborer avec le Prestataire Air'Tech en fournissant les informations nécessaires, les ressources et l'accès aux systèmes requis pour la prestation des services.

Paiement:

Les paiements seront effectués par Air France conformément à ces modalités.

Propriété Intellectuelle:

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables créés dans le cadre de ce contrat appartiendront à Air France à moins d'accords spécifiques contraires énoncés dans des accords distincts.

Confidentialité:

Les deux parties, Air France et Air'Tech, s'engagent à maintenir la confidentialité des informations commerciales et des données sensibles échangées pendant la prestation de services.

Loi Applicable et Juridiction:

Ce contrat est régi et interprété conformément aux lois de la France.

